



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1387

25 avril 2019

- **Justice/Insécurité : Des communications fréquentes du sénateur Garcia Delva avec le chef de gang Arnel Joseph, recherché par la police**
- **Insécurité : L'insécurité persiste en Haïti, en dépit des dispositions annoncées**
- **Justice : Des organisations rejettent l'ordonnance du juge Brédy Fabien en faveur de Jovenel Moïse, accusé de blanchiment d'argent en Haïti**
- **Justice : Ultimatum au juge Ramoncite Accimé pour l'audition des personnes indexées dans le dossier PetroCaribe**

>> Justice/Insécurité : Des communications fréquentes du sénateur Garcia Delva avec le chef de gang Arnel Joseph, recherché par la police

Du 7 au 22 février 2019, 24 appels ont été passés entre le sénateur de l'Artibonite, Garcia Delva et celui du chef de gang Arnel Joseph, selon les relevés officiellement communiqués au Sénat.

L'un de ces appels a duré jusqu'à 15 minutes, informe à la presse Jean Renel Sénatus, président de la commission « Justice, Sécurité et Défense Nationale » au sénat. Après l'audition de Garcia Delva, la commission permanente sénatoriale « soumettra son rapport à l'assemblée des sénateurs aux fins utiles et de droit ». C'est le sénateur Garcia Delva, qui a contacté le chef de gang Arnel Joseph. Grâce au relevé téléphonique obtenu, la commission permanente sénatoriale a aujourd'hui les dates, la durée, les lieux d'émission et les lieux de réception des appels.

Pour aller plus loin : [Connivence entre le sénateur Garcia Delva et le chef de gang Arnel Joseph](#).

Contrairement à de précédentes déclarations, l'intéressé Garcia Delva reconnaît avoir eu des échanges téléphoniques avec le chef de gang Arnel Joseph, « l'un de ses mandants » à Marchand Dessalines, la ville d'où ils sont originaires tous les deux. En tant que responsable du parti politique *Ayiti an aksyon*, le sénateur Youri Latortue avait écrit au sénateur Garcia Delva, membre du parti, pour l'inviter à faire la lumière sur les affirmations d'opposants et la clameur publique concernant son rôle, « sur demande du président Jovenel Moïse », dans la « démonstration de force » de Arnel Joseph et de ses hommes armés, le jeudi 14 février 2019, à Port-au-Prince, quand le pays était paralysé par un mouvement réclamant la démission de Jovenel Moïse.

Dans la matinée du lundi 22 avril 2019, des bandits armés, dont ceux du gang d'Arnel Joseph, retranché,

depuis mars 2019, à Marchand Dessalines, ont fait « une démonstration de force », semant la panique chez la population à Petite Rivière de l'Artibonite. Le vendredi 19 avril 2019, une attaque, perpétrée par des civils armés contre le commissariat de police à Petite Rivière de l'Artibonite, a fait un blessé parmi les policiers nationaux. Les bandits armés profitent de l'absence des autorités pour étendre leur contrôle dans certaines zones, relate à AlterRadio un habitant de la localité de Jean Denis, soulignant combien la population vit dans la peur.

Plusieurs institutions publiques et privées ont fermé leurs portes, le lundi 22 avril 2019, craignant d'éventuelles attaques de bandes armées, ajoute le *Mouvman inite ti peyizan Ayisyen*. Après l'attaque du commissariat de police, des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ont commencé à être déployées à Petite Rivière de l'Artibonite, le mercredi 24 avril 2019, pour reprendre le contrôle de la situation. Arnel Joseph aurait perpétré pas moins de 4 enlèvements contre rançons ces derniers temps.

A côté du vol de plusieurs véhicules, les hommes d'Arnel Joseph et ceux du gang de Savien s'adonnent aussi à des viols. Les hommes de Savien ont « intercepté un bus rempli de missionnaires à L'Estère, violé toutes les femmes dans ce bus », a indiqué, avec indignation, au Nouvelliste, une source policière, outrée que certains médias donnent la parole à ce bandit, arrêté en 2011 pour détention illégale d'arme à feu, avant son évasion en 2017.

Pour aller plus loin : [Communications téléphoniques fréquentes entre le chef de gang Arnel Joseph et le sénateur Garcia Delva](#).

>> L'insécurité persiste en Haïti, en dépit des dispositions annoncées

En ce mois d'avril 2019, Haïti fait face à une recrudescence de l'insécurité, en dépit de dispositions, fréquemment annoncées par les autorités. Une attaque a été perpétrée, le vendredi 19 avril 2019, par des bandits armés contre le commissariat de police de la Petite Rivière de l'Artibonite. Le commissariat de police demeurerait fermé, durant le weekend écoulé, les policiers ne se sentant pas en sécurité, a informé la Mairesse Marie Jacqueline Ozile. Depuis l'opération, conduite en vain par la Police Nationale d'Haïti (PNH), le jeudi 4 avril 2019, à Marchand Dessalines, dans le département de l'Artibonite, pour tenter de capturer le présumé chef de gang de Village de Dieu, Arnel Joseph, un vent de panique souffle dans ce dit département. Des gangs armés ont également créé, la semaine écoulée, une situation de tension dans plusieurs quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment à Cité Soleil, La Saline, au bas de la ville, plus particulièrement, au niveau de la Croix-des-Bossales et au Bicentenaire, où des tirs nourris ont été entendus. « Plusieurs opérations policières seront mises en œuvre à l'encontre des gangs armés », qui sèment la panique dans divers points du pays, a annoncé, le samedi 20 avril 2019, le président du Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN), Jean Michel Lapin, le premier ministre nommé. Pour sa part, un des dirigeants de *Konbit òganizasyon politik, sendikal ak popilè*, Guy Numa, impute aux autorités le climat d'insécurité, qui frappe

diverses couches dans la population. Les autorités seraient de connivence avec des gangs armés, à travers le pays. Ce qui rend extrêmement difficile le travail de l'institution policière, estime le directeur exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Pierre Espérance, pointant du doigt le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Dans une note, le MICT a apporté un démenti formel aux déclarations du principal responsable du RNDDH, qu'il qualifie de « diffamantes », « dangereuses et totalement infondées ». Le MICT déclare exhorter la population « à la prudence face aux intoxications de l'opinion, faites à travers la diffusion d'informations trop souvent erronées, aux conséquences, cependant, combien désastreuses ». Malgré le démenti du Ministère de l'Intérieur, le RNDDH a renouvelé, le 24 avril 2019, ses accusations, selon lesquelles le Ministère de l'Intérieur couvrirait les menées de gangs, dont celui d'Arnel Joseph, qui aurait contribué à l'organisation de la « démonstration de force », le 14 février 2019, dans les rues de Port-au-Prince. Quoi qu'il en soit, le Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales se dit « déterminé à maintenir la sûreté de l'État, à lutter contre l'insécurité et à contribuer à ramener la paix et la sérénité dans les communes, sections communales, quartiers et habitations du pays ». Pourtant, cela fait des mois que la population attend la concrétisation de ces promesses de sécurité.

>> Justice : Des organisations rejettent l'ordonnance du juge Brédy Fabien en faveur de Jovenel Moïse, accusé de blanchiment d'argent en Haïti

Le Collectif Défenseurs Plus et le regroupement *Konbit òganizasyon politik, sendikal ak popilè yo* dénoncent l'ordonnance du juge Brédy Fabien, prise en faveur de Jovenel Moïse, élaboussé et inculpé (avant sa prestation de serment comme président le 7 février 2017) dans un dossier de blanchiment d'argent. Au terme d'une instruction de plus de 2 ans, Brédy Fabien dit ne retenir aucune charge contre Jovenel Moïse. Après son investiture à la présidence politique en Haïti, le 7 février 2017, Jovenel Moïse a décidé de révoquer, malgré un mandat de 3 ans, le juge d'instruction Sonel Jean-François, sous l'administration duquel, à la tête de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers

(UCREF), un rapport a été émis sur des soupçons de transactions financières douteuses, réalisées par Jovenel Moïse [entre le 5 mars 2007 et le 31 mai 2013, à partir de 14 comptes bancaires](#). En janvier 2017, le juge Brédy Fabien avait aussi rendu, une ordonnance de « non-lieu » en faveur du chef de gang, Romelien Saint-Jean alias *Tèt kale*, accusé d'assassinat et de malversation, entre autres, rappelle le regroupement *Konbit òganizasyon politik, sendikal ak popilè yo*. Pour aller plus loin : [Des organisations rejettent l'ordonnance du juge Brédy Fabien en faveur de Jovenel Moïse, accusé de blanchiment d'argent en Haïti](#).

>> Justice : Ultimatum au juge Ramoncite Accimé pour l'audition des personnes indexées dans le dossier PetroCaribe

Objectif de l'ultimatum de 22 jours (jusqu'au mardi 14 mai 2019) au juge d'instruction Ramoncite Accimé : faire comparaître devant la justice, les personnes soupçonnées d'implication dans la dilapidation des fonds PetroCaribe de l'aide vénézuélienne à Haïti. Le vendredi 26 avril 2019, des organisations tiendront un

rassemblement devant la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif pour exiger un rapport complet sur la gestion des fonds PetroCaribe. Pour aller plus loin : [Sit-in, le 26 avril 2019, pour exiger un rapport complet sur la gestion des fonds PetroCaribe](#).

A lire également :

- [Justice : La Minujusth dresse un bilan de ses 18 mois de fonctionnement en Haïti](#)
- [Education : « Université, société et citoyenneté », titre d'un cours, obligatoire dorénavant pour les étudiants de l'Ueh](#)
- [« Brana ne possède pas de terres agricoles en Haïti, ni pour la production de pitimi ni pour d'autres denrées », selon une note de clarification](#)
- [Parlement : 31 millions de gourdes par mois pour des bureaux inexistants des sénateurs](#)